



Cabinet de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement

Paris, le 24 juillet 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Rapport de l'IGAS sur les aides personnelles au logement : La priorité doit être apportée à favoriser une offre de logement accessible à tous**

A l'occasion de la remise du rapport de l'IGAS relatif à l'évaluation des aides personnelles au logement, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, salue la qualité des travaux présentés, qui apportent une contribution importante et mettent en lumière un outil de solidarité essentiel pour les ménages les plus modestes.

Ce système d'aides personnelles ciblé est un maillon essentiel pour améliorer les conditions de vie des français. Six millions de nos concitoyens, ménages modestes ou vivant sous le seuil de pauvreté, en bénéficient. Les aides personnelles permettent en moyenne de couvrir un peu plus de la moitié de leur loyer.

Les conclusions générales de ce rapport viennent conforter la politique du logement menée par la ministre, qui souhaite offrir un accès à un logement décent pour l'ensemble des français tout en favorisant leur pouvoir d'achat.

Cécile Duflot va maintenant approfondir l'examen de l'ensemble de ces mesures et souhaite que soient mises en œuvre les préconisations qui permettront d'améliorer l'efficacité de la gestion des aides, de favoriser l'accès aux droits, de contribuer à la prévention des expulsions et lutter contre le logement indécent.

Ce dispositif d'aides s'inscrit dans une volonté globale de mettre en œuvre les engagements du gouvernement : encadrer les loyers, construire 500 000 logements dont 150 000 sociaux. Cécile Duflot souhaite inverser la tendance à la hausse des prix privilégiée par le précédent gouvernement. C'est notamment dans ce sens qu'interviendront l'augmentation du plafond du livret A et la mobilisation des aides à la pierre.

Dès cet automne, un projet de loi sera examiné par le Parlement pour mobiliser de manière exceptionnelle le foncier tant public que privé, et renforcer les obligations des communes en matière de construction du logement social au titre de la loi SRU.

---

**Contact** : service de presse du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement :

01 44 49 85 13

72 rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)

---

Face à la crise du logement et la baisse criante du pouvoir d'achat qu'elle engendre, la ministre entend favoriser une plus grande construction de logements, mais surtout, une construction plus adaptée aux besoins des français.

Retrouvez l'intégrale du rapport sur le <http://www.igas.gouv.fr>